

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

21/08/2026

N° E26000067 / 30

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 21/08/2026

Vu enregistrée le 12/08/2026, la lettre par laquelle Mme la sous-préfète d'Alès demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les enquêtes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'opération de requalification urbaine du Faubourg du Soleil sur la commune d'ALES, à la demande de la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L 11-1 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves BENDEJAC est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

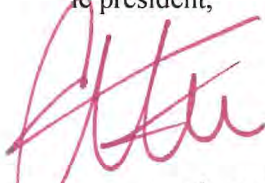
ARTICLE 2 : Monsieur Cyril BERAUD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la sous-préfète d'Alès, à la communauté d'agglomération d'Alès Agglomération en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Yves BENDEJAC et à Monsieur Cyril BERAUD.

Fait à Nîmes, le 21/08/2026

le président,



Christophe CIRÉFICE